



**VERRIERES LE BUISSON – 30/32 Rue Jean Jaurès**

**CONSTRUCTION DE 37 LOGEMENTS ET 14 MAISONS  
INDIVIDUELLES**

**NOTICE DESCRIPTIVE**  
**Maisons**



**Notice descriptive conforme à l'arrêté du 10 mai 1968**

## sommaire

1	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET GENERALES DES IMMEUBLES .....	7
1.1	INFRASTRUCTURE.....	7
1.1.1	Fouilles .....	7
1.1.2.	Fondations .....	7
1.2.	MURS ET OSSATURE .....	7
1.2.1.	Murs des sous-sols.....	7
1.2.2.	Murs de façades.....	7
1.2.3.	Murs porteurs à l'intérieur des locaux.....	7
1.2.4.	Murs ou cloisons séparatifs .....	7
1.3.	PLANCHERS.....	7
1.3.1.	Planchers bas rez de chaussée .....	7
1.3.2.	Planchers haut rez de chaussée.....	8
1.3.3.	Planchers haut de l'étage .....	8
1.3.3.	Planchers sous terrasse .....	8
1.4.	CLOISONS DE DISTRIBUTION .....	8
1.5.	DOUBLAGE THERMIQUE.....	8
1.6.	ESCALIER INTERIEUR DES MAISONS .....	8
1.7.	CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION .....	8
1.7.1.	Conduits de cheminée.....	8
1.7.2.	Conduits de ventilation.....	8
1.8.	CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS .....	8
1.7.1.	Chutes d'eaux pluviales.....	8
1.7.2.	Chutes d'eau usées et eaux-vannes.....	8
1.7.3.	Canalisations du vide sanitaire .....	9
1.7.4.	Branchement aux égouts.....	9

1.8. TOITURES.....	9
1.8.1. Charpente - Couverture et accessoires.....	9
2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS .....	9
2.1 SOLS ET PLINTHES.....	9
2.1.1. Sol et plinthes des pièces sèches et humides .....	9
2.1.2. Sol des terrasses.....	9
2.2. REVETEMENTS MURAUX .....	10
2.2.1. Cuisines .....	9
2.2.2. Salle de bains / salles d'eau .....	10
2.3. PLAFONDS .....	10
2.3.1. Plafonds des pièces intérieures .....	10
2.4. MENUISERIES EXTERIEURES .....	10
2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales (séjours et chambres) .....	10
2.4.2. Porte de garage .....	10
2.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS .....	10
2.6. MENUISERIES INTERIEURES .....	11
2.6.1. Portes intérieures des logements.....	11
2.6.2. Portes palières.....	11
2.6.3. Placards .....	11
2.6.4. Ouvrages divers .....	11
2.7. SERRURERIE ET GARDE CORPS .....	11
2.7.1. Garde-corps et barres d'appui.....	11
2.7.2. Séparatifs entre terrasses privées.....	11
2.8. PEINTURES .....	12
2.8.1. Peintures intérieures .....	12

2.9. EQUIPEMENTS INTERIEURS .....	12
2.9.1. Equipements ménagers .....	12
2.9.2. Equipements sanitaires et plomberie .....	12
2.9.3. Equipement électrique, téléphonique et TV .....	13
2.9.4. Chauffage - Ventilation .....	15
2.9.5. Ventilation .....	16
2.9.5. Equipement basse tension.....	16
3 ANNEXES PRIVATIVES .....	16
3.1 GARAGES .....	16
3.2 JARDIN PRIVATIF .....	16
3.2.1 Plantations .....	16
3.2.2 Clotures entre jardins.....	17
3.2.3 Clotures sur voie d'accès.....	17
3.2.4 Arrosage .....	17
4 EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES .....	17
4.1 TELECOMMUNICATIONS .....	17
4.2 EVACUATION DES ORDURES MENAGERES .....	17
4.3 ALIMENTATION EN EAU .....	17
4.4 ALIMENTATION EN ELECTRICITE .....	17
5 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX IMMEUBLES ET LEURS EQUIPEMENTS18.....	18
5.1 VOIRIE ET PARKING.....	18
5.1.1 Voirie d'accès.....	18

5.1.2	Trottoirs et parkings extérieurs.....	18
5.2	ECLAIRAGE EXTERIEUR .....	18
5.2.1	Signalisation des parkings et cheminement piéton.....	18
5.3	RESEAUX DIVERS .....	18
5.3.1	Réseau d'eau.....	18
5.3.2	Réseau de gaz .....	18
5.3.3	Electricité.....	18
5.3.4	Egout .....	18

## NOTE GENERALE

La présente notice concerne la construction d'un ensemble immobilier de logements neufs situé au 30/32 Avenue Jean Jaurès, à VERRIERES LE BUISSON (91)

### **Caractéristiques architecturales générales.**

La construction comprend un immeuble de 21 logements (de type T1 à T4) répartis sur plusieurs niveaux d'habitation du rez-de-chaussée à R+2, un immeuble de 16 logements (de type T2 à T4) répartis sur plusieurs niveaux d'habitation du rez-de-chaussée à R+2 et 14 Maisons individuelles.

L'accès aux niveaux d'habitation est réalisé par un parvis d'accès piétons avec sas de protection du hall situé au RDC. Les niveaux supérieurs sont desservis par une cage d'escalier avec ascenseur.

La plupart des logements possède un balcon ou terrasse privatifs avec protection par dalles béton.

### **Les caractéristiques techniques de l'immeuble sont définies par:**

- la présente notice,
- les Cahiers des Prescriptions Techniques constitués par les Documents Techniques Unifiés établis par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment,
- les Règles de Construction et de Sécurité.

Le Maître d'Ouvrage pourra également améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction. De même, les caractéristiques techniques de l'immeuble sont conformes aux prescriptions notamment :

- de l'Arrêté ministériel du 30 Juin 1999, relatif aux caractéristiques acoustiques des bâtiments d'habitation ainsi qu'à leurs décrets d'application, notamment:
- de la Réglementation Thermique RT 2012 en vigueur à la date du dépôt du Permis de Construire,
- des notices thermiques et acoustiques de l'opération suivant réglementation,
- du Permis de Construire, et notamment celles émanant des services de sécurité,
- de la réglementation Handicapés en vigueur lors du dépôt du Permis de Construire,
- de la norme NF C15 100 relative aux installations électriques,

La présente notice a été établie conformément à l'Arrêté Ministériel du 10 mai 1968 fixant la notice descriptive prévue par l'Article 18 du décret n° 67 11 66 du 22 novembre 1967 et à l'article R 261-13 du code de la construction et de l'habitation.

La présente notice concerne la totalité des Maisons individuelles.

# **1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET GENERALES DES IMMEUBLES**

## ***1.1 INFRASTRUCTURE***

### **1.1.1 Fouilles**

- Réalisées en pleine masse, en trous et en rigoles pour système de fondations avec soutènements éventuels par voiles en conditions particulières. Evacuation des terres excédentaires aux décharges publiques.

### **1.1.2. Fondations**

- Les fondations sont réalisées suivant les prescriptions du rapport d'études de sol et recommandations du Bureau de Contrôle et pourront être de type :
  - Semelles filantes en Béton armé, coule à pleine fouille,
  - Puits en gros béton avec longrines béton armé,
  - Pieux forés en béton armé avec longrines béton armé.

## ***1.2. MURS ET OSSATURE***

### **1.2.1. Murs des sous-sols**

- Sans objet

### **1.2.2. Murs de façades**

- Les murs de toutes les façades sont soit en béton armé banché de 16 cm d'épaisseur minimum soit en briques de terre cuites épaisseur 0,20 cm type « monomur » et sont revêtus selon la localisation prévue aux plans d'Architecte et imposition du Permis de Construire par :
  - Enduit monocouche hydraulique finition grattée ou talochée, coloris au choix de l'Architecte et suivant accord du Maître d'Ouvrage,
  - Parement en pierre
- Doublage thermique en façades sur face intérieure des parois par complexe comprenant un isolant d'épaisseur variable suivant étude thermique, conforme à la réglementation et un parement de finition en plaque de plâtre.

### **1.2.3. Murs porteurs à l'intérieur des locaux**

- Sans objet

### **1.2.4. Murs ou cloisons séparatifs**

- Sans objet

## ***1.3. PLANCHERS***

### **1.3.1. Planchers bas rez de chaussée**

- Dalle pleine en béton armé ou pré dalle et dalle de compression en béton armé ou poutrelles hourdis et dalle de compression en béton armé suivant l'étude établie par le bureau d'études de structure + isolation thermique éventuelle en sous face et/ou surface suivant étude thermique.

### **1.3.2 Planchers haut rez de chaussée**

- Dalle pleine en béton armé ou pré dalle et dalle de compression en béton armé ou poutrelles hourdis et dalle de compression en béton armé suivant l'étude établie par le bureau d'études de structure.

### **1.3.3. Planchers haut de l'étage**

- Faux-plafond en plaque de plâtre suspendue à la charpente + isolation thermique suivant l'étude thermique suivant l'étude thermique.

### **1.3.4. Planchers sous terrasse**

- Dalle pleine en béton armé ou pré dalle et dalle de compression en béton armé ou poutrelles hourdis et dalle de compression en béton armé suivant l'étude établie par le bureau d'études de structure (dimensions et localisation suivant plan).

## ***1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION***

- Cloisons de distribution intérieures des logements réalisées en cloisons type placostyl à parement en plaque de plâtre d'épaisseur 72 mm.
- L'isolation acoustique entre les pièces sera conforme à la NRA (Nouvelle Réglementation Acoustique)
- Cloisons sur gaines techniques des logements réalisées par cloisons sèches isolantes (sandwich plâtre, laine minérale, plâtre) de 5 cm d'épaisseur minimum, respectant l'isolement acoustique et coupe-feu de traversée réglementaires.

## ***1.5. DOUBLAGE THERMIQUE***

- Tous les murs extérieurs seront revêtus, coté intérieur, d'un doublage (type et épaisseur selon l'étude thermique) et plaque de plâtre.

## ***1.6. ESCALIER INTERIEUR DES MAISONS***

- Escaliers avec ou sans contre marches en bois massif. Les trémies d'escaliers seront habillées d'un medium peint blanc.
- Equipement en garde-corps en hêtre et mains courantes conforme aux réglementations 'personnes à mobilité réduite notamment).

## ***1.7. CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION***

### **1.7.1. Conduits de cheminée**

- Souche installée en toiture

### **1.7.2. Conduits de ventilation**

- Ventilation mécanique contrôlée avec introduction d'air neuf dans les pièces principales et extraction de l'air vicié par les pièces humides

## ***1.8. CHUTES ET CANALISATIONS***

### **1.8.1. Chutes d'eaux pluviales**

- Descente de façade en PVC

### **1.8.2. Chutes d'eau usées et eaux-vannes**

- Chutes en PVC dans les gaines techniques des maisons.



### 1.8.3. Canalisations du vide sanitaire

- Collecteur en PVC avec tous les accessoires (tampons, dégorgeant, té, coudes, ferrures de supports...)

### 1.8.4. Branchement aux égouts

- Les canalisations d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales seront raccordées aux réseaux extérieurs aux endroits fixés par le bureau d'étude VRD puis aux réseaux publics aux endroits fixés par les services de la compagnie fermière, par système gravitaire pour les eaux usées et les eaux pluviales.

## 1.9. TOITURES

### 1.9.1. Charpente, couverture et accessoires

- Charpente industrielles (fermettes) ou traditionnelle, en bois résineux selon plans.
- Charpente et couverture du garage apparentes en sous face.
- Couvertures en tuiles de terre cuite (teinte conforme aux prescriptions du permis de construire).

## 2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

### 2.1 SOLS ET PLINTHES

#### 2.1.1. Sol des Rez-de-chaussée

##### Revêtement de sol en grès :

- Carrelage de format 45X45 (classement U2SP2), de marque PORCELANOSA ou équivalent.
- Pose droite
- Plinthes assorties avec le carrelage du sol

#### 2.1.2. Sol des étages

##### Chambres et paliers :

- Parquet contrecollé de 13 mm d'épaisseur, lames référence MONOLAME 100 de chez CFP ou équivalent.
- Plinthes en médium ou en sapin pré-peint de 7 cm de hauteur à bord arrondi, finition peinture blanche satinée.

##### Salle de Bains, Salle d'eau et WC :

- carrelage de format minimum 45X45 (classement U2SP2), de marque PORCELANOSA ou équivalent. Les plinthes seront en carrelage assorti.  
Nota : Il sera prévu un profilé d'arrêt métallique au droit de chaque changement de nature de Revêtement de sol.

#### 2.1.3. Sol des terrasses

- Revêtement de sol en dalle béton 40X40 ou 50X50 ou dalle en béton désactivé coulée en place.

## **2.2. REVETEMENTS MURAUX**

### **2.2.1 Cuisines**

- Dans les cuisines au droit des évier, compris retours éventuels :
  - 3 rangs de faïence 20x20, de chez SALONI ou équivalent.
  - Peinture acrylique lessivable au-dessus et en complément

### **2.2.2 Salles de bains, salle d'eau**

- Revêtement en grés émaillé de 25 X 40, de chez PORCELANOSA, avec listel assorti, sur tous les murs à hauteur d'huissier. Panneau de baignoire y compris trappe de visite.
- Peinture acrylique lessivable au-dessus et en complément

## **2.3. PLAFONDS**

### **2.3.1. Plafonds des pièces intérieures**

- Sous-face des planchers béton, ragrés, avec enduit de surfacage avant peinture, application d'une peinture acrylique lessivable finition mat dans les pièces sèches et satinée dans les pièces humides. En cas de cuisine ouverte, la peinture du plafond séjour sera harmonisée avec celle de la cuisine (finition satinée).

## **2.4. MENUISERIES EXTERIEURES**

### **2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales (séjours et chambres)**

- Menuiseries BOIS/ALU ou ALU. Fenêtres et portes fenêtres ouvrant à la française avec parties fixes suivant plans.
- Toutes les menuiseries sont équipées de double vitrage isolant d'épaisseur selon étude thermique et conforme aux réglementations thermique et acoustique, niveau de certification : ACERMI, CEKAL, ACOTHERM.....
- Un vitrage feuilleté de type STADIP sera prévu pour les allèges vitrées lorsque nécessaire, en respect de la réglementation.
- L'ensemble des vitrages des logements à rez-de-chaussée sera du type retardateur d'effraction (anti intrusion) si la menuiserie n'est pas équipée de volet roulant

### **2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces de service**

- Menuiseries de mêmes caractéristiques que pour les pièces principales avec vitrage dépoli.

## **2.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS**

- Les fenêtres, à l'exception des salles de bains seront toutes munies de volets roulants à lames ALU des Ets France FERMETURE, FERMOBAT, GRIERSSER etc. avec manœuvre d'enroulement par motorisation avec commande centralisée et connectée sur système DOMOTIQUE type TAHOMA de chez SOMFY ou équivalent de tous les volets roulants et commande individuelle.

## **2.6. MENUISERIES INTERIEURES**

### **2.6.1. Portes intérieures des logements**

- Portes iso planes à âme alvéolaire, 2 faces isogil, à 1 ou 2 vantaux, selon localisation, avec serrure et garniture type Muze des Ets VACHETTE. Les huisseries seront métalliques, à recouvrement, dimensions suivant plans. Finition peinte ou laquée usine.
- Serrure avec bec de cane à condamnation par clef pour la chambre principale et le séjour.
- Serrure avec bec de cane à condamnation et dé condamnation extérieure pour les WC et salles de bains.
- Butée de porte sur toutes les portes en laiton. Référence et gamme au choix du Maître d'Ouvrage.

### **2.6.2. Portes palières**

- Portes palières à âme pleine blindée à peindre, moulurées ou autres selon plan de décoration de l'architecte coté extérieur, avec huisserie, métallique recouvrante.
- Les portes seront de type BP 1 avec serrure de sureté A2P\*, 3 points, canon haute sécurité des Ets VACHETTE, système anti dégivrage, pommeau de tirage coté extérieur et micro viseur, finition par panneaux mélaminés bois y compris moulurage selon plans de décoration architecte.
- Butoir élastomère et seuil aluminium.

### **2.6.3. Placards**

- Les placards de plus de 1.00 m de largeur sont à portes coulissantes de 10 mm d'épaisseur, finition mélaminée, ou ouvrant à la française pour les dimensions inférieures, disposés suivant plans.
- Equipement intérieur  
Pour tous les placards > 1,00 ml :
  - Tablette en aggloméré mélaminé sur la largeur du placard et à 1,80 m de hauteur environ. Tringle penderie sur la largeur du placard. Etagères 1/3Pour tous les placards <1,00 ml :
  - Tablette en aggloméré mélaminé sur la largeur du placard et à 1,80 m de hauteur environ. Tringle penderie sur la largeur du placard.

### **2.6.4 Ouvrages divers**

- Trappes de visites menuisées sur bâtis bois, finies peintes, pour les gaines intérieures, affaiblissement acoustique 38 Db(A) et CF en conformité avec la réglementation.

## **2.7. SERRURERIE ET GARDECORPS**

### **2.7.1. Garde-corps et barres d'appui**

- Pour les balcons, terrasses et fenêtres, suivant plans du Permis de Construire de façade de l'Architecte, garde-corps réalisés en acier thermolaqué ou ALU.

### **2.7.2. Séparatifs entre terrasses privatives**

- Suivant les indications des plans architecte, les séparatifs comprendront:
  - 1 structure en acier inoxydables, avec fixations par vis et chevilles dans la structure béton, remplissage par vitrage clair trempé ép. 6 ou 8 mm, type "DURLUX " posé sur pare closes vissées. Hauteur : 2 m

## **2.8. PEINTURES**

### **2.8.2. Peintures intérieures**

#### **2.8.2.1. Sur menuiseries intérieures**

- Après préparation, deux couches de peinture finition satinée, coloris blanc.
  - Localisation : portes et huisseries métalliques de portes, plinthes bois, habillages bois et trappes bois.

#### **2.8.2.2. Sur menuiseries extérieures**

- Sans objet

#### **2.8.2.3. Sur murs**

- Murs des pièces sèches : peinture acrylique, finition mat, coloris blanc.
- Murs des pièces humides : peinture acrylique, finition satinée, coloris blanc.

#### **2.8.2.4. Sur plafonds**

- Plafond des pièces sèches : peinture acrylique, finition mat, coloris blanc.
- Plafond des pièces humides et salons dans le cas de cuisine ouverte: peinture acrylique, finition satinée, coloris blanc.

#### **2.8.2.5. Sur canalisations**

- Sur canalisations métalliques ou PVC apparentes : deux couches de peinture alkyde satinée, coloris blanc.

## **2.9. EQUIPEMENTS INTERIEURS**

### **2.9.1. Equipements ménagers**

#### **2.9.1.1. Cuisine des logements**

- Evier en inox 18/10 deux bacs ou un bac selon plans avec un égouttoir sur meuble évier en panneaux de particules CTBH mélaminé blanc, deux portes avec une étagère sur un côté.

### **2.9.2. Equipements sanitaires et plomberie**

#### **2.9.2.1. Distribution d'eau froide et Eau chaude**

- Distribution par canalisation en cuivre ou en polyéthylène réticulé.

#### **2.9.2.2. Production et distribution d'eau chaude**

La production de chaleur sera assurée par une pompe à chaleur type air-eau split inverter avec ECS intégrée ou équivalent. Elle aura pour fonction d'assurer la production de chauffage (RDC) à travers un plancher chauffant et également d'eau chaude sanitaire via un préparateur intégré. Elle est composée d'une unité extérieure reliée à un module hydraulique intérieur via une liaison frigorifique.

### 2.9.2.3. Evacuations

- Réalisées par tuyaux PVC en apparent, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.

### 2.9.2.4. Branchements en attente

- 2 alimentations distinctes, avec vanne ¼ de tour et évacuation, pour le lave-linge et le lave-vaisselle et bouchons provisoires. Branchements placés sous l'évier ou sous le meuble vasque suivant plans, une supplémentaire selon plans.
- Suivant localisation, l'attente pour la machine à laver le linge pourra être implanté dans la salle de bains.

### 2.9.2.5. Appareils sanitaires

**Nota : Tous les appareils sanitaires sont de couleur blanche.**

- Baignoire en acier dimension 170 x 70 suivant plans de chez ROCA ou équivalent. Vidage à clapet à commande par câble et volant pour les baignoires.
- Receveur de douche céramique extra plat de 0,90 m x 0,90 m type Polo de chez ROCA ou équivalent, avec ou sans paillasse.
- Cuvette de W.C. avec réservoir attenant type Polo de chez ROCA ou équivalent avec abattant blanc de type Thermodur de chez OLFA ou équivalent. Robinet d'arrêt ¼ de tour chromé sur alimentation.
- Meuble de toilette CHENE VERT et vasque céramique 60x45 mini, modèle INFINITY ou équivalent en panneaux de particules A+ , NF ameublement, CTBH mélaminés avec portes (et tiroirs selon dimensions), miroir et bandeau lumineux TBT à sports halogènes basse consommation de la largeur du meuble pour toutes salles de bains et salle d'eaux, la profondeur du meuble sera suivant les contraintes de la norme handicapés. Si nécessaire utiliser le modèle « Déclips » de chez Chêne Vert.
- Robinetteries chromées type mitigeur à cartouche céramique gamme EUROSMART série COSMOPOLITAN de chez GROHE ou équivalent. Douchette à 2 jets et flexible double agrafage de Douchette à 2 jets et flexible double agrafage avec barre de douche murale sur la douche (1,50 m) et la baignoire (1,75m). Robinetterie avec limiteur de débit.

### 2.9.2.6. Robinets de puisage extérieurs

- Robinet de puisage, pour arrosage extérieur des terrasses (RDC et étage) et jardins.

## 2.9.3. Equipement électrique, téléphonique et TV

### 2.9.3.1. Type d'installation (selon recommandations VIVRELEC)

- Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons.
- Sauf spécification contraire, l'ensemble des points lumineux sont livrés avec un dispositif de connexion pour luminaire (D.C.L).
- Les prises téléphoniques sont équipées d'un connecteur de type RJ 45.
- L'appareillage sera choisi dans la gamme des fabricants SCHNEIDER ou équivalent.
- Un fourreau complémentaire sera mis en œuvre entre le coffret de communication de la maison et la chambre telecom sous voirie pour le passage ultérieur de la fibre optique.

### 2.9.3.2. Equipement de chaque pièce

#### **Entrée :**

- 1 prise 16 A,
- 1 centre équipé d'une douille, commande par simple allumage ou va et vient,
- Tableau électrique dans placard technique toute hauteur avec porte de même nature que les placards

- Bouton de sonnerie avec porte étiquette à l'entrée, carillon ou sonnerie dans placard technique
- 2 détecteurs de fumée autonomes

**Cuisine :**

- 1 centre équipé d'une douille commandé par simple allumage
- 1 sortie de fil en applique équipé d'une douille commandée par simple allumage, au-dessus du plan de travail,
- 1 alimentation au-dessus de la cuisinière pour la hotte,
- 6 prises de courant 16 A + T, dont 4 situées au-dessus du plan de travail et 1 en alignement au droit de l'interrupteur d'accès,
- 1 prise de courant 32 A + T pour la cuisinière ou plaque de cuisson,
- 3 prises de courant 16 A + T spécialisées pour lave-linge, lave-vaisselle et four,

**Nota :**

La prise de courant 16 A + T spécialisée pour le lave-linge pourra être située en salle de bains en ou en salle d'eau suivant les plans architecte,

- 1 prise de communication au format RJ45 à proximité d'une prise 16 A + T.

**Séjour :**

- 1 centre équipé d'une douille commandé par simple allumage
- 1 prise de courant 10/16 A + T régulièrement répartie pour 4m<sup>2</sup> de surface avec un minimum de 5 prises + 1 PC par tranche de 4m<sup>2</sup> au-delà de 20 m<sup>2</sup>
- 1 prise 16 A + T en hauteur sous l'interrupteur (norme handicapés)
- 1 alimentation du thermostat de régulation du chauffage depuis la chaudière,
- 1 prise de communication au format RJ45 à proximité d'une prise 16 A + T,
- 1 prise télévision à proximité d'une prise 16 A + T.

**Chambre Principale (accessible aux handicapés) :**

- 1 point lumineux de centre (boîte de connexion encastrée type DCL) équipé d'une ampoule commandé par simple allumage,
- 3 prises de courant 16 A + T,
- 1 prise de courant 16 A + T, en alignement au droit de l'interrupteur d'accès si la chambre a pour objectif de répondre aux normes relatives aux PMR,
- 1 prise de communication au format RJ45 à proximité d'une prise 16 A + T,,
- 1 prise télévision à proximité d'une prise 16 A + T.

**Chambre(s) secondaire(s) :**

- 1 point lumineux de centre (boîte de connexion encastrée type DCL) équipé d'une ampoule commandé par simple allumage,
- 3 prises de courant 16 A + T,
- 1 prise de communication au format RJ45 à proximité d'une prise 16 A + T.

**Dégagement et palier d'étage :**

- 1 centre ou 2 équipés d'une douille selon les dispositions du plan, commandé par va-et-vient ou télérupteur,
- 1 prise 16 A en hauteur sous l'interrupteur (norme handicapés).

**W.C. indépendant :**

- 1 centre équipé d'une douille, commande par simple allumage,

- 1 prise de courant 16 A + T en alignement au droit de l'interrupteur d'accès, si le W.C. répond aux exigences de la réglementation pour les PMR.

**Salle de bains :**

- 1 centre équipé d'une douille, commande par simple allumage (hors volumes 0 et 1),
  - 1 alimentation pour bandeau lumineux ou sports meuble vasque,
  - 1 prise 16 A + T en hauteur sous l'interrupteur (norme handicapés)
  - 1 prise 16 A + T (hors volumes 0,1 et 2),
  - 1 prise 16 A + T spécifique en plinthe (hors volumes 0,1 et 2) si lave-linge dans la salle de bains, selon plan
- **Chaudière**
- Sans objet
- **Terrasses et balcons :**
- 1 applique par hublot rond, commande par simple allumage à l'intérieur de la pièce, selon plans architecte sur jardin avant et sur terrasse appartement R + 5,
  - 1 prise étanche 16 A + T par appartement ou maisons, avec interrupteur intérieur.

**2.9.3.3. Puissances desservies**

- 4 pièces : 9 KVA
- 5/6 pièces : 9 KVA

**2.9.3.4. Sonnerie de porte palière**

- Sonnerie modulaire dans le tableau électrique de chaque maison, commandée par bouton poussoir.

**2.9.4. Chauffage - Ventilation**

**2.9.4.1. Type d'installation**

La production de chaleur sera assurée par une pompe à chaleur type air-eau split inverter avec ECS intégrée ou équivalent.

**2.9.4.2. Températures assurées dans les logements**

- Par -7°C de température extérieure : salles de bains et salles d'eau : 20°C autres pièces : 19°C

**2.9.4.3. Chauffage type d'installation**

Au RDC il sera prévu un plancher chauffant sauf. Sèche serviette électrique de chez Atlantic modèle Doris ou équivalent dans les salles de bains et les salles d'eau (selon étude thermique). A l'étage le système de chauffage sera assuré par des panneaux rayonnants électriques de type Solius de chez Atlantic ou équivalent.

**2.9.4.4. Conduits de fumées**

Souche en toiture cf. article 1.7.1 ainsi qu'une réservation (complexe béton et polystyrène) dans le

plancher haut du RDC permettant le passage du futur conduit de fumée.

L'acquéreur aura à sa charge l'installation d'un conduit de fumée grâce à un conduit de type PGI de chez POUJOLAT ou équivalent permettant l'amenée d'air et l'extraction des fumées en toiture.

## **2.9.5. Ventilation**

### **2.9.5.1 Conduits et prises de ventilation :**

- Ventilation mécanique contrôlée par bouches d'extraction situées dans les pièces humides (salle de bains, salle d'eau, cuisines et WC).

### **2.9.5.2. Prises d'air frais :**

- Les bouches d'insufflation en air neuf seront disposées selon le plan technique établi par le bureau d'étude fluides.

## **2.9.6. Equipements basse tension**

### **2.9.6.1. Radio FM et TV**

- L'installation sera prévue pour un réseau hertzien permettant de recevoir les chaînes de la TNT.
- Prises FM et TV sur un même boîtier,
  - Dans Maisons < 100 m<sup>2</sup> :
    - 1 prise dans le séjour,
    - 1 prise dans la chambre principale.
  - Dans Maisons > 100 m<sup>2</sup>
    - 1 prise dans le séjour,
    - 1 prise dans 2 chambres différentes.

### **2.9.6.2. Téléphone**

- Raccordement sur le réseau ORANGE

### **2.9.6.3. Détecteurs de fumée**

- Un détecteur au rez-de-chaussée et à l'étage de chaque maison.

## **3 ANNEXES PRIVATIVES**

### **3.1 GARAGES**

- Sol : béton brut surfacé
- Murs et cloisons : Peinture blanche
- Porte basculante : manuelle avec serrure pour l'entrée du garage
- Un siphon de sol
- Une alimentation eau froide avec robinet d'arrêt



### **3.2 JARDIN PRIVATIF**

#### **3.2.1 Plantations**

- Conforme au volet paysager du permis de construire
- Gazon semé sur les parcelles privatives hors zones de plantations et zones réduites situées entre certaines maisons
- Quelques arbustes, suivant plan paysager, viendront agrémenter ces jardins.

#### **3.2.2 Clôtures entre jardins**

- Clôtures séparatives des jardins privés, réalisées en grillage plastifié vert simple torsion de 1.20 m de hauteur, avec portillons d'accès, suivant plan masse.

#### **3.2.3 Clôtures sur voie d'accès**

- Panneaux grillagés et doublé d'une haie.

#### **3.2.4 Arrosage**

- Un robinet de puisage sera installé à l'extérieur coté jardin

## **4 EQUIPEMENTS GENERAUX**

### **4.1 TELECOMMUNICATIONS**

#### **4.1.1 Téléphone**

- Liaison depuis le domaine public jusqu'aux maisons. Les frais d'abonnement et de mise en service sont à la charge des acquéreurs.

#### **4.1.2 Antenne TV – FM – SAT**

- Installation collective permettant la réception de toutes les chaînes de la TNT ainsi que la réception FM.

### **4.2 EVACUATION DES ORDURES MENAGERES**

- Les bornes d'apport volontaire seront situées à l'extérieur de la résidence. Ramassage conforme à la réglementation de la Ville de VERRIERES LE BUISSON.

### **4.3 ALIMENTATION EN EAU**

- Branchement particulier en eau : un regard ou niche pour compteur d'eau individuel par maison.

### **4.4 ALIMENTATION EN ELECTRICITE**

#### **4.4.1 Origine de l'alimentation**

- Alimentation en électricité depuis le réseau de distribution public.
- Distribution sous voirie jusqu'au coffret individuel en façade.

#### **4.4.2 Comptages des services généraux**

- Sans objet

#### **4.4.3 Branchements et comptages particuliers**

- Branchement particulier dans les coffrets sur murets techniques devant les maisons.
- Comptage mis en place par ENEDIS, prévu sur le tableau abonné.
- Les frais de mise en service ainsi que l'abonnement auprès du fournisseur sont à la charge des acquéreurs.

## **5 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX IMMEUBLES ET LEURS EQUIPEMENTS**

### **5.1 VOIRIE ET PARKING**

#### **5.1.1 Voirie d'accès**

- Surface de roulement en enrobé noir.

#### **5.1.2 Trottoirs et parkings extérieurs**

- Enrobé noir

### **5.2 ECLAIRAGE EXTERIEUR**

#### **5.2.1 Signalisation des parkings et cheminement piéton**

- Candélabres ou bornes lumineuses

### **5.3 RESEAUX DIVERS**

#### **5.3.1 Réseau d'eau**

- Le branchement sera exécuté par la Compagnie Distributrice des Eaux.

#### **5.3.2 Réseau de gaz**

- Le branchement est prévu exécuté par GRDF à partir du réseau de distribution public

#### **5.3.3 Electricité**

- Le branchement est prévu exécuté par ENEDIS à partir du réseau de distribution public.

#### **5.3.4 Egout**

- Rejet des Eaux Usées et Eaux Vannes. conception du réseau soumis aux Services Techniques de la Ville.
- Rejet des Eaux Pluviales conception du réseau soumis aux Services Techniques de la Ville.